

Recherches sociographiques



Sylvie DÉPATIE, Mario LALANCETTE et Christian
DESSUREAULT, *Contributions à l'étude du régime seigneurial
canadien*

Louis Michel

Volume 30, Number 3, 1989

La nouvelle technologie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056475ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056475ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Michel, L. (1989). Review of [Sylvie DÉPATIE, Mario LALANCETTE et Christian DESSUREAULT, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*]. *Recherches sociographiques*, 30(3), 473–475. <https://doi.org/10.7202/056475ar>

COMPTES RENDUS

Sylvie DÉPATIE, Mario LALANCETTE et Christian DESSUREAULT, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*, LaSalle, Hurtubise-H.M.H., 1987, xv+292 p. («Cahiers du Québec / Histoire».)

Quelle heureuse initiative d'avoir réuni ces «contributions» sous une même couverture! Voilà, en effet, trois monographies de seigneuries qui durent être déjà d'excellents mémoires de maîtrise. Deux seigneuries appartiennent à la région de Montréal: celle de l'Île-Jésus par Dépatie et celle du Lac-des-Deux-Montagnes par Dessureault. Elles s'étendent respectivement sur 242 km² et environ 500 km². Dans la première, on compte 796 concessions et continuations entre 1670 et 1799; dans l'autre, 1 028 entre 1780 et 1824. L'étude de Lalancette porte sur la seigneurie de l'Île-aux-Coudres, dans la région de Québec. Il s'agit d'un territoire beaucoup plus petit, puisque de 1728 à 1773 une quarantaine de concessions se partagent à peine 30 km². Mais le rôle de la pêche dans l'économie locale et l'adaptation de l'institution seigneuriale à cette particularité singularisent éminemment ce petit monde insulaire.

L'Île Jésus et l'île aux Coudres font partie des biens du Séminaire de Québec, tandis que le lac des Deux-Montagnes est l'un des domaines du Séminaire de Montréal. Rien ne permet de croire que leur caractéristique ecclésiastique commune en fait des cas aberrants ou peu représentatifs de l'ensemble et du système seigneurial. Ils s'avèrent plutôt favorables à la recherche dans la mesure où ces propriétés religieuses ont laissé des archives plus abondantes, plus continues et plus riches que celles de la plupart des seigneuries laïques. Les auteurs en ont tiré pleinement parti, sans rien cacher de leurs lacunes et de leurs imperfections, notamment en matière de pièces comptables. Ils n'ont pas moins grossi leurs matériaux par le recours à d'autres sources, comme les greffes des notaires. Leur ouvrage apporte ainsi une grande quantité de données nouvelles. On remarque très vite la grande place tenue par l'information quantifiée avec 39 tableaux statistiques et quelques courbes ainsi que plusieurs cartes et plans. Les auteurs s'en tiennent d'ailleurs aux seuls chiffres bien établis et refusent de s'aventurer dans des supputations ou des simulations mal documentées, spécialement pour connaître les charges des censitaires. Mais au-delà des nombres, il y a moult notations relatives à la mise en valeur de chaque seigneurie, qui dépassent l'imagerie commune et reconstituent concrètement les attitudes et le comportement des seigneurs, la logique suivie, les choix effectués, les décisions prises, etc. Au total, une bonne partie de l'ouvrage passe en quelque sorte en revue l'anatomie de chaque territoire ainsi que les principaux épisodes et les particularités de son développement. Tout en suivant un même cheminement, les trois études arrivent à éviter autant que possible l'impression de répétition. Faute de résumer ici les nombreux

passages consacrés à la nature et à la place des domaines, à la construction et à l'exploitation des moulins, aux conditions, aux modalités et au rythme des concessions, soulignons seulement leur précision et leur qualité: ils apportent beaucoup à la connaissance du régime seigneurial.

Néanmoins, les auteurs n'en restent pas là. Ils se prononcent sur l'essence du système. Ils prennent vigoureusement parti dans un débat qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. En gros, ils s'inscrivent dans le prolongement de la position défendue par Louise Dechêne, dès 1971. Ils rejettent les représentations qui voient des différences de nature entre seigneurie française et seigneurie canadienne, dans leur finalité comme dans leur mode de fonctionnement. Dès l'introduction, la définition de l'organisation seigneuriale est ramenée à «un système de prélèvement sur la production paysanne». (P. 2.) Pour Dépatie, la seigneurie est d'abord un «cadre d'exploitation féodal». (P. 72.) Dessureault affirme de son côté qu'elle est «une entreprise féodale», principalement «parce que le prélèvement sur les tenures y constitue l'aspect dominant du revenu seigneurial». (P. 155.) Toutefois, la démarche qui fonde et qui permet ces affirmations reste très prudente. Les auteurs s'en tiennent à caractériser l'«entreprise» et à mettre en lumière les rapports d'exploitation économique qu'elle autorise. Le cadre monographique, comme le souligne Dessureault, ne peut pas fournir de réponses précises sur le mode de production dominant dans la formation sociale. Il faudrait d'autres éclairages pour ce dernier point. Même s'ils utilisent volontiers l'approche et les concepts marxistes, les auteurs prennent alors nettement leurs distances par rapport à tous ceux qui, de la simple existence du régime seigneurial, déduisent un peu trop vite l'emprise, d'une manière ou d'une autre, du féodalisme.

Dans ces limites, l'étude de la structure des revenus du seigneur et de son évolution dans le temps constitue le point d'appui de la démonstration. Dans le détail, les imperfections et les lacunes des sources et des données compliquent un peu les choses. Néanmoins, les faits principaux s'imposent avec force. Il faut considérer à part le cas de l'île aux Coudres où les droits de pêche permettent aux recettes du domaine de dépasser en moyenne celles de la mouvance. Ailleurs, c'est la situation inverse qui prévaut et de façon très marquée. L'essentiel du revenu de la seigneurie provient de trois sources: des cens et rentes, des lods et ventes, et des moulins banaux. Le problème est de déterminer la hiérarchie et la part respective de chacune d'elles. À l'île Jésus, dans les dernières années du XVIII^e siècle, le produit des moulins vient nettement en tête, suivi d'assez loin par les rentes et enfin par les lods et ventes. Mais, au lac des Deux-Montagnes, dans les années 1810-1815, on n'en est pas encore là. Les rentes sont toujours la plus importante recette. En fait, la question reste ouverte et il faut souhaiter qu'un jour les séries de données soient prolongées jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Bref, la cause est entendue, le seigneur vit essentiellement du prélèvement sur les censitaires. Avec raison, les auteurs attirent alors l'attention sur d'autres dimensions de l'opération: les modalités de paiement, l'accumulation d'arrérages et l'endettement qui peut en résulter.

Par contre, ils ont complètement laissé de côté l'évaluation du poids de la charge supportée par le censitaire. On peut le regretter d'autant plus que l'emploi d'expressions comme «rapports d'exploitation» ou «drainage du surplus» n'est pas tout à fait neutre à cet égard. Certes, l'absence d'informations sérieuses sur l'avoir des familles paysannes interdit de calculer ou de proposer des pourcentages. Mais fallait-il pour autant s'abstenir de toute appréciation? Dans un autre ordre d'idées, on lit avec grand intérêt les passages où Dépatie démonte avec minutie tout l'arsenal des droits du seigneur et expose toutes les possibilités qui s'ouvrent à son action ou à celle de ses agents. À la longue, l'accumulation finit par devenir impressionnante et le censitaire apparaît véritablement piégé. Mais n'est-ce pas montrer le fonctionnement du système à la limite? plus précisément, n'est-ce

pas surtout dans les premiers temps de l'occupation du territoire et sur ses fronts pionniers que la propriété utile du censitaire se voit bridée et menacée? que deviennent en pratique les réserves de toute sorte, les droits de retrait et de réunion, etc., lorsque le défrichement est terminé, les terres, mises en valeur et régulièrement cultivées? Le rapport entre seigneur et paysan n'a-t-il pas tendance à se simplifier et à s'organiser autour de l'exécution routinière de quelques obligations fondamentales?

D'ailleurs, la nécessité de distinguer des temps ou des phases dans l'histoire des seigneuries vaut probablement aussi pour le rôle et l'action des mandataires du seigneur et pour la place qu'ils occupent dans la société rurale. Dépatie insiste avec raison sur cet aspect et elle l'éclaire de façon extrêmement pénétrante. Néanmoins, on peut se demander si ces agents sont vraiment en mesure de former un «groupe social [...] greffé à la seigneurie [...] qui va s'affermir et gagner en cohésion». (P. 64.) Se distinguent-ils vraiment et de façon durable de l'ensemble des censitaires ou n'en viennent-ils pas à ne constituer qu'un segment d'un ensemble plus large et plus diversifié de «notables» ruraux? Plus généralement, le problème posé est celui de l'influence seigneuriale dans l'organisation de la société rurale. Dessureault l'aborde sous l'angle précis de la structure agraire. Il examine les divers types de concessionnaires et la distribution du sol entre eux avant d'analyser la répartition de la propriété foncière dans la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes en 1793 et en 1825. Avec beaucoup de nuances, il finit par conclure que «la seigneurie n'a pas été déterminante dans la formation de la structure agraire». (P. 223.)

En somme, ce livre est un apport de premier ordre pour la connaissance du régime seigneurial canadien et il ouvre un certain nombre de pistes utiles pour l'étude du monde rural de la vallée du Saint-Laurent.

Louis MICHEL

*Département d'histoire,
Université de Montréal.*

Roberta HAMILTON, *Feudal Society and Colonization: The Historiography of New France*, Gananoque (Ontario), Langdale Press, 1988, [ii et 17]+135 p.

D'abord publié par D. H. Akenson dans ses *Canadian Papers in Rural History*, cette thèse de doctorat déposée en 1984 d'une centaine de pages se trouve ici retravaillée, mise à jour, et augmentée d'une préface et de deux index. Ainsi parvenu à une existence autonome, c'est plus qu'un essai sur l'historiographie de la Nouvelle-France. Outre de distinguer quatre visions de la nature de la colonie chez les historiens, de Parkman à Dechêne, Hamilton n'en propose rien de moins qu'une cinquième.

Passons rapidement, comme l'auteur, sur la critique de l'historiographie. La classification est somme toute familière. Les historiens se seraient ralliés à l'une ou l'autre de quatre idées maîtresses: la société féodale (Parkman et Ouellet), la terre promise (les «cléricónationalistes»), la société bourgeoise embryonnaire (l'école de Montréal) ou la société nouvelle (les tenants de la thèse de la frontière). Dénonçant tantôt le déterminisme culturel, tantôt la hantise anachronique du progrès, le romantisme des uns et le